Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110118-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-118 – Aménagement – Cadre de Vie : présentation et prise d'acte du rapport annuel d'activité 2025 du SMICTOM Centre Ouest

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39 relatif au rapport annuel d'activité des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu la transmission du rapport annuel d'activité et sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2025 arrêté et transmis par le Président du SMICTOM Centre Ouest ;

Considérant que le SMICTOM Centre Ouest exerce, par délégation, les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire (gestion de la redevance incitative, des collectes sélectives et des déchèteries) ;
Considérant l'obligation légale de présenter ce rapport d'activité aux assemblées délibérantes des communes membres afin de garantir une parfaite information des élus et des usagers sur les performances techniques et financières du service des déchets ;

M./Mme le Maire (ou le délégué titulaire de la commune siégeant au comité syndical) expose à l'assemblée les faits marquants de l'exercice écoulé. Sont notamment évoqués :

- L'évolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif,
- Les actions menées en matière de prévention des déchets (compostage, valorisation des déchets verts),

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110118-DE

- Les données financières globales liées à la Redevance Incitative (RI).

Il est rappelé au Conseil municipal que ce document ne donne pas lieu à un vote d'approbation, mais fait l'objet d'une prise d'acte formelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 du SMICTOM Centre Ouest tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux au titre du contrôle de légalité et qu'une copie sera adressée au Président du SMICTOM.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON